



Communiqué de presse

Paris, le 25 juin 2019

Canicule : La Poste se mobilise aux côtés des collectivités en proposant des visites gratuites de prévention par les facteurs chez les personnes isolées.

Dans le cadre de l'épisode caniculaire qui s'installe en France cette semaine, La Poste organise une mesure de solidarité exceptionnelle et se mobilise, aux côtés des pouvoirs publics, pour mener une action de prévention.

La Poste propose d'offrir aux mairies et CCAS de tous les départements sous arrêté préfectoral « canicule », dès le 25 juin et jusqu'à la fin de l'épisode caniculaire, une visite de prévention par les facteurs auprès des personnes âgées ou handicapées isolées. Ces personnes doivent être inscrites dans le fichier « Prévention Canicule » tenu par les collectivités locales.

L'objectif de cette visite unique et exceptionnelle est d'apporter les messages de prévention (hydratation régulière, mise à l'abri de la chaleur...) et de signaler aux services sanitaires et sociaux les situations qui paraîtraient nécessiter une action complémentaire. En cas de difficulté sérieuse constatée par un facteur qui lui semblerait justifier une intervention rapide, celui-ci contactera les secours pour une prise en charge médicale.

A partir du 25 juin 2019, les mairies et CCAS intéressés sont invités à contacter la direction de l'établissement Courrier le plus proche ou les directions régionales du Groupe La Poste ou encore le n° de téléphone du service client 3634 pour solliciter l'intervention des facteurs au cours de leur tournée. Les collectivités concernées devront alors fournir une liste comportant les noms et adresses des personnes isolées de leur fichier canicule, ainsi que les coordonnées des personnels municipaux auprès desquels remonter les informations.

La Poste propose déjà des prestations de lien social et de prévention des conséquences du vieillissement de la population, via son service Cohésio d'une part, à destination, toute l'année, des collectivités et des mutuelles, et son service Veiller sur mes parents d'autre part, lancé en mai 2017, qui s'adresse aux particuliers.

La Poste est en mesure d'apporter cette contribution exceptionnelle de solidarité grâce aux facteurs, acteurs majeurs du lien social et bénéficiant d'un fort capital de confiance. Ce dispositif prendra fin dans chaque département dès la levée des arrêtés préfectoraux.

Contact Presse :

Service Presse Le Groupe La Poste

service.presse@laposte.fr